Envoyé en préfecture le 21/07/2023
Reçu en préfecture le 21/07/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230720-2023_20_07_037-AR

COMMUNE DE
SURY-EN-VAUX

Extrait du reg
du 20 juillet 2023

ARRÊTE N°2023-037

AUTORISANT LE STATIONNEMENT DE TAXI SUR LA COMMUNE DE SURY-EN-VAUX

Le Maire de SURY-EN-VAUX,
Vu les articles L.131.2 et L.131.4 du Code des Communes,
Vu le Code de la Route,
Vu le décret n° 73.225 du 2 mars 1973 et la circulaire préfectorale du 5 novembre 1973 réglementant l'exploitation des taxis,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1973 relatif à la visite technique des voitures de place,
Vu le décret n° 72.488 du 13 juin 1972 et les arrêtés des 27 février et 24 août 1975 réglementant la catégorie, l'installation et la vérification des compteurs horo-kilométriques,
Vu le décret n° 86.427 du 13 mars 1986 portant création de la Commission Départementale des Taxis et des Voitures de petite remise,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 1993 modifié le 23 août 1993 fixant la composition de la Commission Départementale des Taxis et des Voitures de petite remise,
Vu les articles 1382 et 1384 du Code Civil,
Vu les articles R26 et suivants du Code Pénal,
Vu l'avis de la Commission Départementale des Taxis et des Voitures de petites remises en date du 10 mars 2011,
Vu la demande présentée par la SARL Ambulances VSL Taxis Millerioux en date du 20 juillet 2023 afin de supprimer un chauffeur de véhicule,

ARRETE

Article 1 : La SARL Ambulances VSL Taxis Millerioux est autorisée à exploiter un taxi comprenant un véhicule automobile de marque RENAULT SCENIC immatriculé FR 282 GZ, LICENCE N°1, sur l'étendue de la commune de Sury-en-Vaux. La place de stationnement a le numéro 1.
La SARL Ambulances VSL Taxis Millerioux est autorisée à exploiter un 2ème taxi comprenant un véhicule automobile de marque Mini immatriculé GM 782 NF, LICENCE N°2, sur l'étendue de la commune de Sury-en-Vaux. La place de stationnement a le numéro 2.

Article 2 : Les chauffeurs du véhicule sont :
Monsieur Hervé Millerioux ; Madame Catherine Fournier, épouse Millerioux ; Monsieur Joris Tuo ; Madame Gwenaelle Millerioux ; Monsieur Florian Valois ; Monsieur Yanick Yvard, Monsieur Rémi MAZONNETTO, Monsieur Gilles MILLERIOUX et Monsieur Florain PELE

Article 3 : La SARL Ambulances VSL Taxis Millerioux, Madame le Maire de Sury-en-Vaux et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sancerre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SURY-EN-VAUX, le 20 juillet 2023
Le Maire, Valérie CHAMBON

Transmis à la préfecture le 21 juillet 2023

Publié sur le site internet de la commune le 21 juillet 2023